



**Mairie de Neufchâtel en Saosnois**  
**3, place Maxime Boisseau**  
**72600 Neufchâtel en Saosnois**  
**☎ 02 43 97 74 15**  
**[mairie.neufchatel-en-saosnois@wanadoo.fr](mailto:mairie.neufchatel-en-saosnois@wanadoo.fr)**

## **COMPTE-RENDU**

### **Séance du 14 février 2019**

Le quatorze février deux mil dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Michel GOURDEL, Maire.

**Présents :** M. GOURDEL Michel, Maire, Mmes : GILOUPPE Chantal, MOULARD Claudie, QUERE Cécile, MM : BLEU Gérard, CHOLET Jonathan, GERVAIS Hubert, MARTIN Richard, PIEL Wilfrid, PORTE Jean-Yves.

**Excusé(s) :** Mme RAGAINÉ Chantal.

**Excusé(s) ayant donné procuration :** M MARUITTE Rémi à Mme GILOUPPE Chantal.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 10

**Secrétaire de séance :** Mme GILOUPPE Chantal.

#### **D2019\_02\_01 – DEVIS FIOUL POUR ECOLE MATERNELLE ET BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CPO pour le fuel à la bibliothèque et à l'école maternelle. Le devis s'élève à 775 € HT par m<sup>3</sup> (1 000 litres).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de faire remplir la cuve à fuel de la bibliothèque et celle de l'école maternelle au prix de 775 € HT par m<sup>3</sup>.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

#### **D2019\_02\_02 – DEVIS COMPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis complémentaire de Véolia pour réhabiliter la rue de la Vigne et Francis Caris. Ce devis vient en complément du devis voté en 2018 et il s'élève à 4 768.32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis ci-dessus pour la réhabilitation du réseau assainissement.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

#### **D2019\_02\_03 – DEVIS MAITRISE D'ŒUVRE POUR RENOVATION ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école maternelle. L'ensemble de ces devis ont été étudiés au préalable par la commission bâtiments. Celle-ci propose de retenir le devis de l'architecte Bertrand pour la maîtrise d'œuvre avec une étude graphique réalisé par Monsieur Stanojevic.

- Maîtrise d'œuvre Bertrand : 24 750.00 € HT
- Etude graphique : 4 350.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le choix de la commission bâtiments.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

#### **D2019\_02\_04 – DEVIS POUR LE NETTOYAGE ET BALAYAGE DE LA VOIRIE 2019**

Monsieur le Maire présente le devis de la société Peslier Nettoyage Voirie pour l'entretien annuel des caniveaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

#### **D2019\_02\_05 – LOCATION LOGEMENT SITUE 4 CREUSE RUE**

Vu la demande de logement de Mme CHAPPON Fabienne  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer à Mme CHAPPON Fabienne, à compter du 15 février 2019, le logement n°4 situé 4 Creuse Rue avec un loyer mensuel de 350 euros (révisable une fois par an selon l'indice des loyers de l'Insee) et à 24 € le montant des charges locatives (ordures ménagères et entretien des parties communes). Une caution de 350 euros sera exigée à l'entrée des lieux. Un montant de charges pourra être déterminé dans le contrat de location en accord avec la locataire pour l'eau, le gaz. Et d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

#### **D2019\_02\_06 – FACTURE DE L'ENTREPRISE DEBCIA POUR REPARATION LAVE-VAISSELLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture DEBCIA pour un montant de 367.76 € HT suite à la réparation du lave-vaisselle de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de payer la facture.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

#### **D2019\_02\_07 – AVIS SUR LE MAITIEN DES GARANTIES ACCORDEES AVEC L'OPH SARTHE HABITAT**

Monsieur le Maire présente le courrier de la Préfecture de la Sarthe pour que le Conseil Municipal donne un avis sur le souhait du non maintien des garanties accordées à l'OPH Sarthe Habitat dans le cadre des prêts à concurrence dont la commune s'était engagé à hauteur de 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

## **D2019\_02\_08 – DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES COMMERCES AMBULANTS**

Le Conseil municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-6 et L.2331-4,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu la demande de « A mon Patoche » et la demande de « Steeve's kebab »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif d'occupation du domaine public par les commerces ambulants à 1.50 € par jour de présence, payable trimestriellement et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

## **D2019\_02\_09 – DEMANDE DE L'US NEUFCHATEL POUR REPRISE DU CONTRAT EDF PAR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la lettre de l'association US Neufchâtel pour la prise en charge du contrat EDF par la commune et non plus par l'association. Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire des vestiaires et qu'à plusieurs manifestations les locaux sont utilisés par la municipalité ou par d'autres associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre en charge le contrat EDF des vestiaires du stade municipal.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

## **D2019\_02\_10 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE LOCATION PRECAIRE AVEC M CHABLE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention à titre provisoire de Monsieur CHABLE pour les parcelles situées « Les Parcs » (ZD 311 et 326) d'une superficie de 3 ha 95 a 59 ca et la parcelle situé « Le Pré de la Morelle » (ZD 287) d'une superficie de 1 ha 06 a 88 ca au prix de 130 € par hectare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la convention de Monsieur CHABLE avec les indications ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

## **D2019\_02\_11 – LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'éclaircir le règlement de la salle polyvalente pour les associations communales. En effet, les associations disposent d'une gratuité en week-end une fois par an. Cependant, lors de cette gratuité, elles doivent s'acquitter du paiement du forfait vaisselle. Ainsi, Monsieur le Maire propose que les associations communales disposent une fois par an d'une gratuité sur le forfait vaisselle ne dépassant pas 150 couverts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'apporter les modifications ci-dessus au règlement de la salle polyvalente.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente la demande de l'Association Joseph Roussel sur les souhaits de travaux à l'église en 2019. Monsieur Cholet que la commune peut prétendre à des subventions.
- Monsieur le Maire informe que le pot de départ de M Böet à la maison de retraite aura lieu le 26 mars à 15h00.
- Monsieur Bleu demande si les élus vont avoir à nouveau accès aux bâtiments de la commune. Monsieur le Maire répond que les élus ont accès à la mairie aux heures d'ouverture et que les adjoints ont les clés vu que Monsieur le Maire les a rencontrés plusieurs fois dans les locaux en dehors des heures d'ouverture. Monsieur le Maire lui rappelle son mail où Monsieur Bleu indiquait que les lumières des locaux techniques étaient restés allumés pendant le week-end. Après consultation de Mme Groux, c'était lui-même et Monsieur Cholet qui avait pris les clés sans suivre le protocole à savoir remplir la fiche verte et cela est arrivé plusieurs fois, ce qui pose un problème surtout quand on accuse les autres.
- Monsieur Porte demande les barnums pour le 14 juillet.
- Mme Moulard informe que la boulangerie a signé un compromis de vente.
- Mme Moulard demande des explications sur l'arrêt de travail d'un agent administratif. Monsieur le Maire répond que ce qui concerne le personnel administratif, c'est uniquement du ressort du Maire et qu'il ne peut pas reconsidérer un arrêt maladie en accident du travail. Monsieur le Maire indique qu'il va se renseigner auprès du Centre de Gestion pour ce sujet.
- Monsieur Cholet demande des explications sur les factures d'avocats et Monsieur Bleu sur les tirages photos payés en 2018. Monsieur le Maire répond à Monsieur Cholet qu'il avait en bon et due forme informé le conseil municipal sur la prise des deux avocats le 4 décembre dernier et que si la commune en était là, il fallait que certains conseillers se posent les bonnes questions. Monsieur Cholet a invité le public présent dans la salle à se servir d'un document indiquant les mandats concernés et les a distribuer aux conseillers présents autour de la table. Pour les photos, Monsieur le Maire indique que celles-ci sont disponibles à la mairie et qu'elles concernent uniquement la mairie.